

L'écho

des Chignotins

Automne-Hiver 2016

N° 46



Le mot du maire

Sommaire:

Le mot du Maire: p2

La Mairie: P3

Conseil municipal: P4

L'eau: P10

La Poste: P11

Evènements: P13

Associations: P15

Ecole J. d'Arc: P20

Histoire: P22

Loisirs: P23

Encore une année qui se termine , très atypique pour beaucoup , en particulier pour les viticulteurs qui ne croyaient pas faire une récolte à peu près normale suite aux aléas climatiques que nous avons subis. Je parle évidemment pour notre secteur, car d'autres n'ont pas eu cette chance.

Cette fin d'année concorde avec notre entrée dans la Communauté Urbaine du Grand Reims (puisque c'est sa dénomination) forte de 144 communes , avec le départ au 1^{er} janvier d'un bon nombre de nos compétences .

En effet ,après les écoles, l'assainissement et le tourisme, déjà dans le giron de la CCVCMR ; la voirie, l'éclairage public, l'eau potable, le service incendie seront dorénavant gérés par la communauté et bien entendu les finances correspondantes.

Vous voyez que notre pouvoir de décision sera très amoindri, nous souhaitons toutefois que nos projets soient pris en compte et puissent aboutir malgré cette nouvelle organisation très complexe .

Pour l'instant nos travaux prévus pour 2016 avancent lentement mais sûrement , avec parfois quelques désagréments .Notamment dans la rue du Chataignier Fourchu , des imprévus comme toujours lorsque l'on intervient sur des réseaux anciens. D'autres coupures d'eau sont à prévoir lors de l'installation du chloromètre au grand bassin et aussi au moment du remplacement du surpresseur du lotissement des Sources.

Nous vous tiendrons informés

Pour nos quais de bus prévus pendant les vacances scolaires , ils ont été retardés à cause de l'administration (il manque toujours un document ou un formulaire, en voila la cause)

Nous sommes désolés pour ces désagréments

Nous avons subi des dégradations de toutes sortes dans notre commune , c'est récurrent , nous essayons d'avoir un village propre et accueillant et d'un autre côté , on détruit les fleurs , on tague , tout cela sans aucune raison , ce sont vraiment des actes gratuits et qui coûtent à notre société . Notre secrétaire de mairie Marie Anne nous a quittés, elle est retournée dans sa Bretagne natale . Elle est remplacée par Mr Laurent Laval qui lui est de notre région puisqu'il est d'Epernay .Nous lui souhaitons une bonne adaptation à ce poste et la bienvenue à Chigny les Roses.

Après ces quelques informations , il me reste à vous souhaiter une très bonne fin d'année , de joyeuses fêtes et de vous donner rendez vous en début 2017 à l'occasion des voeux.





Mairie informations:

Nouveaux horaires du secrétariat de Mairie:

Lundi de 10h00 à 12h30

Mercredi de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h30

Etat Civil:

Mariage: Thomas BARROIN et Noëlie MENU le 30 juillet 2016, domiciliés à Baie Mahault en Guadeloupe

Décès: Jacques MORGNY décédé le 15 Aout 2016, domicilié à Chigny les Roses
Dominique CHOSENOTTE décédée le 30 octobre 2016, domiciliée à Chigny les Roses

Projet Commission Bâtiment

Nous avons le plaisir de vous informer que le projet de création d'une « cuisine » pour la salle des fêtes de 135m² est en cours.

Les travaux pourront commencer d'ici la fin de l'année, ou tout au moins début Janvier 2017. A noter que cette salle ne pourra être louée en Janvier, Février et peut-être en Mars.

Nous espérons que cette nouvelle satisfera les habitants de notre village et leur apportera un peu plus de convivialité pour leurs festivités futures. Nous vous tiendrons au courant de l'avancé des travaux.

D. DANCHIN

Amménagement du Quai de Bus



départ de Marie Anne notre secrétaire de Mairie

A noter:

Listes Electorales: les personnes qui ne pas encore inscrites ont jusqu'au 31 décembre pour le faire.

Chasse: Calendrier des journées de chasse

Dimanche 4 décembre 2016

Dimanche 18 décembre 2016

Jeudi 29 décembre 2016

Dimanche 15 janvier 2017

Dimanche 29 janvier 2017

Dimanche 12 février 2017

Dimanche 26 février 2017.



COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL du 07 avril 2016

L'an deux mil seize, le sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude DOREAU, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : les membres du Conseil

Excusés: Mme DANCHIN (Procuration à Mme COQUET) Mr LASSALLE (Procuration à Mr DOREAU)

Absents: Mr GOUNEL, Mme RAFFLIN, Mme DUMONT

Nombre de présents : 09 Nombre d'absents excusés: 02

Nombre d'absents : 03

Secrétaire élue : Mme MAXIMY

Délibérations

Affectation du résultat 2015 de de la COMMUNE délibération n°12-2016

Résultat reporté : Excédent de fonctionnement : 593 660.18€

Déficit d'investissement : -

57 464.30€ Affectation

complémentaire en réserve (1068) : 29 024.30€

Vote du Budget primitif 2016 de la COMMUNE délibération n°13-2016

Fonctionnement Dépenses :

1 141 526.32€ et Fonctionnement

Recettes : 1 141 526.32€

Investissement Dépenses :

423 250.32€ et Investissement

Recettes : 423 250.32€

Affectation du résultat 2015 du CCAS délibération n°14-2016

Résultat reporté : Excédent de

fonctionnement : 6 363.58€

Vote du Budget 2016 du CCAS délibération n°15-2016

Fonctionnement Dépenses :

12 563.00€ et Fonctionnement

Recettes : 12 563.00€

Taux contributions directes 2016

délibération n°11-2016

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux de contributions :

Choix architecte rénovation cuisine + salle bleue (espace Jean Guy du Haut)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise

Taxes	Taux 2016
Taxe d'habitation	16.36
Taxe foncière (bâti)	13.23
Taxe foncière (non bâti)	15.17
CFE	9.89

d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en conformité de la cuisine et de la salle bleue (salle du haut) à l'agence d'architecture Pascale DUBOIS.

Compte-rendu des commissions et autres

Compte rendu CCVCMR : Création de la Communauté urbaine

Le Maire présente aux conseillers municipaux le diaporama de la dernière séance plénière du 27 février 2016 sur la création de la nouvelle communauté urbaine.

Les principes fondateurs du pacte de confiance entre les Maires ont été présentés :

- Respect des personnels des différents EPCI et des communes concernées
- Equité entre tous les EPCI et toutes les communes

- Neutralité financière et fiscale pour les collectivités et contribuables du territoire - Préservation de la territorialisation de l'exercice des compétences

Quatre ateliers de travail seront créés autour de grands thèmes : Le Pacte financier et fiscal, l'exercice des compétences, La Charte de gouvernance et le projet de territoire.

Commission voirie:

- Réfection trottoirs : devis reçus par 3 entreprises: (Colas : 24 804€HT - SRTP : 28 711€HT – Eurovia : 10 385€HT). Demande de précision pour le devis Eurovia (bordures non comptées – nouveau devis en attente)

Commission bâtiments:

- changement porte logement

communal : devis de l'entreprise Avenir PVC retenu pour un montant de 1 773.40€HT.

- Chaudière du bâtiment communal (mairie-poste/ancienne école) à changer (demande de devis effectuée : en attente)

- Ancienne école : les viticulteurs souhaitent faire une vitrine/point info.

Commission Sources, bois et forêts :

- devis pour un analyseur / doseur automatique de chlore reçu de chez Véolia : 3 966.00€HT (demande de devis chez d'autres fournisseurs en attente).

Divers :

Mutation secrétaire de Mairie : départ le 23 mai, recrutement remplaçant en cours.

Arrêté concernant les traitements viticoles pendant midi auprès des habitations.

Lancement de la procédure de reprise des concessions dans le cimetière : recensement des concessions abandonnées.

Nids de guêpes : autorisation pour les sapeurs-pompiers

Concours maisons fleuries 2016: préparation du concours

Une animation sur le jardin responsable aura lieu le 26 mai à 18h00 à l'espace Jean-Guy. Le thème retenu sera « Désherber futé »

Animation proposée par Reims Métropole

Stagiaire aménagement fleurissement du 15 juin au 22 juillet 2016

Circulation rue de Rilly: souhait d'une augmentation des contrôles de la gendarmerie.

Avis à la population : Fleurissement le 14 mai à partir de 08h00



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude DOREAU, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : les membres du Conseil

Absents: Mr DERUE, Mme RAFFLIN, Mr CATTIER, Mr JANISSON,
Nombre de présents : 10
Nombre d'absents : 04
Secrétaire élue : Mr GUY

Délibérations

Destruction Nids de guêpes délibération n°18-2016

Le Maire fait savoir aux membres du Conseil que les pompiers interviennent pour la destruction des nids de guêpes sur le village. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, si cette intervention qui est gratuite pour les demandeurs, doit être maintenue ou modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE que la Commune de Chigny-les-Roses maintien la gratuité pour la destruction de nids de guêpes.

Renouvellement contrat éclairage public

Vu la délibération n°02-2015,

Vu la proposition de contrat reçue le 17 mai 2016 par la société Hautem,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'entretien d'éclairage public avec la société Hautem doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De renouveler le contrat d'entretien d'éclairage public avec l'entreprise **HAUTEM Électricité** aux mêmes conditions du contrat précédent.

D'autoriser le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Remplacement Secrétaire de mairie

délibération n°20-2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que le Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de

pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités moyennant une participation forfaitaire journalière fixée par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne et par convention.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de remplacement créé par le Centre de gestion de la Marne pour bénéficier des services d'un agent itinérant en cas de besoin et de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal étendu cet exposé,

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la convention de « mise à disposition » d'un agent itinérant en tant que besoin.

S'engagent à prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles afin d'assurer le remplacement et de régler cette prestation de service au Centre de Gestion.

Subventions ADMR CCAS délibération n°21-2016

Le Maire informe que l'ADMR a déposé une demande de subvention au titre de l'année 2015 et 2016.

Il précise que la subvention 2015 a été omise, il est donc nécessaire de régulariser ce versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser une subvention à l'ADMR de 650.00€ par année
DECIDE que le versement de cette subvention sera mandaté sur le budget du CCAS.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce virement de crédit.

Dissolution du syndicat de la « Cuche »

délibération n°22-2016

Au 1^{er} janvier 2017, le syndicat de la « Cuche » n'existera plus au 1^{er} janvier 2017, vu que la communauté urbaine aura la compétence des eaux pluviales.

Compte-rendu des commissions et autres

Compte rendu CCVCMR :

Réunion_gouvernance le 25 mai et en juin.
Décisions sur le compte tenu des compétences Reims Métropole.
Entretien des comptes : eau, voirie, éclairage.
Maintien des artisans par convention.

Commission voirie:

- Rendez-vous avec Eurovia Rue du Châtaignier Fourchu.
Suite au dernier devis, le remplacement des bordures de trottoir n'avaient pas été pris en compte.
Le devis est accepter, l'intervention aura lieu

en Juin ou Octobre.

Quai bus : subvention accordée 8975.00€. Le marché est lancé. Revoir s'il faut une délibération.

Commission bâtiments:

Local à Jean Claude : en attente devis pour l'enduit sur le mur du local (voir avec Marcel BOURIN)

Lavage de la place Pommery par les pompiers, le Mardi 7 juin après le départ de la fête foraine.

Attente de la livraison des portes .Logement Sandrine BOURIN

Espace Jean Guy travaux salle du haut.

Difficultés car manque de plan de la salle.

Prévoir fermeture escalier et stockage du matériel de la salle des fêtes.

En attente du projet définitif.

Faire une demande de permis de construire + visa du SDIS.

Commission Sources, bois et forêts :

Devis chloromètre en cours : optimiser le dosage du chlore.

Fuite réparée du bassin d'alimentation.

Changement des compteurs d'eau Rue Du Châtaignier Fourchu prévus en juillet.

Devis mise en service de la source du « Par le Mont », prévoir une enquête publique.

Commission Urbanisme :

Réunion de PLU avant le 22 juin 2016, une date a été fixée au 2 juin 2016 pour définir les zones constructibles et non constructibles. Objectif : utiliser les dents creuses, densifier le centre du village.

Limiter les surfaces à double dénomination.

Salle « viti et infos » :

Elle est prévue à l'ancienne école.

Il y a eu une réunion tenue par les vignerons du village.

Les vignerons proposent un point info et exposition.

Le sujet à revoir pour les ventes et dégustations.

Le secrétariat de mairie : proposition dans le local « viti » ou la poste.

Divers :

Mutation secrétaire de Mairie : départ le 20 mai, pot de départ le samedi 25 juin à 11h30.

Concours des maisons fleuries :

Des bulletins d'inscription ont été distribués, à ce jour il y a 3 participants d'inscrits.

Mobilisation pour le fleurissement de plus en plus difficile ; on pense que les gens vont se remobiliser spontanément mais pas de solution à apporter pour l'instant.

Achat d'un nouveau photocopieur : CM d'accord et faire 3 devis.

Pompier Le courrier de démission de Mr Benjamin GOUGELET a été remis à Monsieur le maire.

Le club « Alpine » passera le 5 juin 2016 dans le village entre 9h15 et 10h00.





COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin 2016

L'an deux mil seize, le deux juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude DOREAU, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : les membres du Conseil

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 0

Secrétaire élue : Mme MAXIMY

Délibérations

Maitrise d'œuvre pour les deux quais bus délibération n°23-2016

Dans le cadre des travaux d'accessibilité aux abords de la place Pommery, la réalisation de deux quais normalisés est prévue. La maîtrise d'œuvre est réalisée par TPF INGENIERIE à Reims.

Pour le 1^{er} quai bus, le cout forfaitaire de la maitrise d'œuvre sera basé sur 1800,00€.

Pour le 2^{ème} quai bus, le cout forfaitaire de la maitrise d'œuvre sera basé sur 2000,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-ACCEPTE avec 12 voix pour, 2 abstentions

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs.

Chloromètre délibération n°24-2016

Nous avons reçu un devis de la société VEOLIA pour un montant de 4759,30€.



Nous devons recevoir un autre devis d'une autre société.

Compte-rendu des commissions et autres

Commission Urbanisme :

Réunion de PLU pour définir les zones constructibles et non constructibles.

Suite au conseil du CDHU, le Conseil municipal a suggéré la révision partielle du plan local d'urbanisme.

Il faut la soumettre aux personnes qui s'occupent du PLU à la réunion du 22/06/2016 à 14h avant la réunion publique et de l'enquête publique.

Commission voirie:

Travaux Rue du Châtaignier Fourchu.

On acte pour l'augmentation de 5000,00€ sur le devis EUROVIA, concernant les trottoirs et bordures de la rue du Châtaignier Fourchu.

Les travaux débiteront après la vendange 2016.

Les changements de tuyaux de plomb devront être effectués avant les travaux.

Divers :

Marianne : pot de départ aura lieu le samedi 25 juin à 11h30.

Séance levée à 22H15



**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 02 août 2016**

L'an deux mil seize, le deux août, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude DOREAU, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : les membres du Conseil

Excusés: Mme Delphine MAXIMY (Procuration à Mme Corine DUMONT),

Absents: Corinne RAFFLIN, Vincent GUY, Franck JANNISSON

Nombre de présents : 10 Nombre d'absents excusés: 01

Secrétaire élue : Mr Daniel HUVET

Roses. Cette étude a mis en évidence des évolutions du cadastre. En effet, la parcelle C64 qui relevait pour partie du régime forestier n'existe plus ; elle a été remplacée par la parcelle C85. Il convient donc d'apporter à la liste des parcelles cadastrales relevant du régime

avec une Indemnité Administratif et Technique (IAT) au coefficient de 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'embauche de Mr Laurent LAVAL à l'unanimité, et autorise le maire à rédiger son contrat de travail et à mandater les dépenses de fonctionnement pour son salaire.

Territoire communal	Section	Numéro	Lieu	Contenance
CHIGNY les ROSE	C	64 partie	La Plaine	05ha 85 a 45 ca

forestier, les modifications suivantes : retrait de la parcelle C64 (partie) et ajout de la parcelle C85.

A cette fin, le conseil municipal de Chigny-les-Roses, en vertu des lois en vigueur et notamment des articles L211-1 et suivants du nouveau code forestier, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Demande la distraction du régime forestier de parcelle cadastrale suivante :

Régie pour la salle des fêtes : délibération n°29-2016

Mr le Maire propose de confier la mission de régisseur à Mr LAVAL Laurent, nouveau secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité Monsieur LAVAL Laurent sera le régisseur principal et Mme DANCHIN Danièle son suppléant.

Demande l'application du régime forestier à la parcelle cadastrale suivante :

Territoire communal	Section	Numéro	Lieu	Contenance
CHIGNY les ROSE	C	85	La Plaine	06ha 21 a 99 ca

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire de Chigny-les-Roses pour signer tous engagements avec l'ONF concernant cette parcelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le changement de numérotation de cette parcelle .

Embauche de Laurent LAVAL : délibération n°39-2016

Monsieur LAVAL Laurent a été mis à disposition par le centre de gestion de Chalons en Champagne depuis le mois de Mai 2016. Le contrat de remplacement se termine le 28 août 2016. Mr le maire propose une embauche en CDD en recrutement direct pour une période d'un an, 24h par semaine à partir du 29 août 2016

Changement des compteurs d'eau et des tuyaux de plomb: délibération n°30-2016

Les devis des sociétés Chaperon (devis de 4242.00€ ttc et de Bourin Marcel 12280.20€ ttc) ont été retenus par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-ACCEPTE et AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits.

Discussion sur le PADD : délibération n°25-2016

Délibérations

Nouveau périmètre de la communauté urbaine : délibération n°-2016

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 22 juin 2016 à 14h00 afin de définir le nouveau périmètre de la communauté urbaine sur un plan. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, ce nouveau périmètre. **Changement de numérotation de parcelle bois :** délibération n°26-2016

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'ONF a réalisé une étude foncière dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement de la forêt communale de Chigny-les-

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 02 février 2015, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L153-1 et suivants, et du Code de l'Urbanisme.

Un document Plan Local d'Urbanisme a été adressé à tout l'ensemble des conseillers municipaux. De nombreuses discussions ont eu lieu, à plusieurs titres en de diverses occasions (PLU)

Après concertation, le Conseil Municipal valide le PADD.

Numérisation du cadastre : délibération n°31-2016

Le CDHU a envoyé un devis pour la numérisation et de la digitalisation des planches cadastrales de la commune, de 1800.00€ HT soit 2160.00€ ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du CDHU

Choix d'architecte pour les travaux de la salle des fêtes : délibération n°32-2016

Mr Le maire informe que dans le précédent devis, le suivi de chantier pour l'aménagement d'une cuisine dans une salle polyvalente n'était pas compris dans cette offre.

Le montant proposé par Madame DUBOIS Pascale, Architecte et conceptrice de la réalisation des plans, s'élève à 3000.00€ HT pour le suivi de chantier, le descriptif et la recherche des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'architecte.

Comité de fleurissement: délibération n°33-2016

L'association nous a aidés à établir les critères de sélection.

Le maire propose un don de 75.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de mandaté un don de 75.00€.

Comité des fêtes: délibération n°34-2016

Chaque année, la mairie paie le repas des sapeurs-pompiers qui mettent en place le tir du feu d'artifice. Cette année le montant des repas pour les 4 intervenants s'élèvent à 80.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce versement au profit du comité des fêtes.

Compensation financière pour Marie CHATELLARD : délibération n°35-2016

Durant un mois, Marie CHATELLARD a effectué un stage à la mairie de Chigny-les-roses.

Mr le maire propose une indemnité de 200.00€ pour le rendu de son travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation financière.



Adhésion UNESCO : délibération n°36-2016

Pour poursuivre ses activités de valorisation du patrimoine et de gestion de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, l'association Paysages du Champagne devenue « Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » s'appuie en partie

sur les cotisations versées par les communes de la zone d'engagement.

Le montant annuel est fixé à 0.50 euros par habitant pour les communes de la zone d'engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, a versé la cotisation

Entretien des installations d'Eaux Potables : délibération n°37-2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de renouveler le contrat de prestations de services relatifs au Service d' Eau Potable avec VIOLIA pour un an, avec une reconduction expresse.

Acquisition d'un Photocopieur : délibération n°28-2016

2 devis de reçu ; 1 par RICOH France pour un montant de 3261.75€ ht soit 3915.30€ ttc et 1 par Aisne Bureautique Systèmes pour un montant de 4900.00€ ht soit 5880.00€ ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le devis proposé par RICOH France.

Participation financière 2016 du Fond de la Cuche : délibération n°38-2016

Mr Le Maire informe le conseil municipal qu'une participation financière de la commune pour les travaux de l'année 2016 a été fixée par le conseil syndical du fond de la Cuche pour un montant de 1896.00€
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de versé cette somme.

Divers :

Dégradations et incivilités par des jeunes adolescents de la commune et des communes voisines.

Point sur le site INTERNET de CHIGNY-les-ROSES, un RDV a été fixé avec le concepteur du site, le 10 Août 2016.

Prochaine réunion du CM, le 15 Septembre 2016 à 20h00.

Séance levée à 22H25



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Septembre 2016

Attribution Quai Bus : délibération n°42-2016

La mairie a reçu trois offres de marché pour le quai bus :

COLAS : 26261.00€,

EUROVIA : 22226.00€

SMTP : 32843.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la proposition d'EUROVIA et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Date de convocation erronée :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les délibérations qui ont été envoyées à la sous-préfecture comportent une anomalie dans la date de convocation.

Il explique que la convocation a été envoyée le 28/07/2016 alors que les délibérations ont été rédigées à la date du 02/08/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre une délibération pour erreur de date sur les délibérations en cas de contrôle de légalité.

Dématérialisation des factures et des actes administratifs :

Monsieur Le Maire informe qu'au 1^{er} janvier 2017, les organismes publics devront être dématérialisés pour le transfert en trésorerie. Actuellement, nous avons comme fournisseur COSOLUCE, et nous lui avons demandé de bien vouloir nous établir un devis.

La mise en service a un prix de 684.00€ et un abonnement annuel de 227.40€.

Le conseil municipal demande à renégocier le contrat pour un tarif plus bas.

S.I.E.M : délibération n°41-2016

Mr le Maire expose l'effacement du réseau Basse Tension Rue des Carrières et Rue du Moulin.

Le fond de concours sollicité par le SIEM serait de 5% du montant HT des travaux comme permet l'Article L5212-26 du CGCT ce qui représente $(185\ 000 \times 0.05) = 9250.00€$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la proposition du SIEM et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Compte-rendu des commissions et autres

Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la révision du P.L.U, Mr Le Maire informe et a convoqué par mail l'ensemble du conseil municipal aux réunions qui auront lieu le Vendredi 16 Septembre 2016 à 14h00 avec l'ensemble de l'administration et à 16h00 pour une réunion publique qui se déroulera à l'Espace Jean Guy dans la salle de 135m2.

Il informe que l'information a été passée à l'ensemble des habitants de CHIGNY-les-ROSES par des courriers distribués dans les boîtes aux lettres.

Points sur les travaux :

Eau :

La mairie a reçu le devis de Véolia pour l'installation de la pompe doseuse automatique. Le conseil municipal valide le devis.

La mairie a reçu le devis de Sorec pour le changement des pompes du surpresseur de la rue des Sources. Ce devis a été validé par le conseil municipal.

Mr Derue propose d'effectuer une tournée des sources pour le 1^{er} Octobre 2016. Les membres de la commission présents ont donné leur accord.

Voirie : Tranchée pour l'alimentation électrique du bassin du haut.

Mr Le Maire explique qu'il faut effectuer une tranchée sur environ 100m pour le passage de 2 câbles électriques.

Nous avons reçu 2 devis

Marcel BOURIN pour un montant de 6001.87€

SODETER pour un montant de 6854.40€

Les membres du conseil municipal suggère de se renseigner auprès de LOXAM pour louer une mini pelle afin d'effectuer cette tranchée.

Un troisième devis est en attente pour une tranchée avec la pose de fourreaux entre le bassin du bas et celui du haut.

Travaux de réfection du regard rue des Sources devis de Marcel BOURIN de 879.28€ ttc.

Travaux de réfection du regard rue de Rilly devis de Marcel BOURIN de 1310.88€ ttc

Cour de l'école : La Mairie a acheté une palissade afin de séparer le logement communal habité par Mr MARTI Sandro et la cour de l'école

Il faut voir avec les pompiers l'emplacement de cette palissade afin qu'ils puissent manœuvrer aisément. Le fond de la cour dispose d'un abri en tôle.

Cet abri va être démonté pour qu'un ou deux véhicules puissent se stationner.

Compte rendu de la Communauté Urbaine :

Une réunion des maires aura lieu le 26 novembre.

Désormais cela s'appelle la Communauté Urbaine du Grand Reims qui regroupe 144 communes.

Dégradations et incivilités des jeunes dans le village :

Mr Le Maire explique que de nombreuses dégradations ont eu lieu dans le village (arrachage de fleurs, projection de billes de Paintball sur la salle des fêtes, etc).

Mr Le Maire a convoqué les jeunes ainsi que les parents pour expliquer les faits qui leurs sont reprochés. Le commandant de la Brigade de TAISSY était présent lors de l'audition.

Mr Le Maire n'a pas souhaité porter plainte mais si ces faits se reproduisent, un dépôt de plainte avec menace de sanction sera porté.

Aménagement du Lac :

Les membres du conseil propose d'installer une barrière en bois afin d'éviter les passages des motos et des quads.

L'électricité du Lac :

Les membres du conseil veulent que la Rue des Pissottes bordant le lac soit éteint la nuit.

Factures d'eau :

Suite à une erreur de sauvegarde du logiciel informatique, les factures d'eau envoyées sont erronées. Des nouvelles factures vont être renvoyées dans les jours à venir avec une annotation annule et remplace celle du 08/08/2016.

Visite de Mr Alain JUPPE :

Mr Alain JUPPE s'est rendu à Chigny-les-Roses pour une visite dans les locaux du Champagne Jules LASALLE.

Maisons fleuries

La remise des prix aura lieu aux vœux du Maire, voir pour l'achat des lots.

Point financier de la Commune

La commune respecte le budget de 2016.

Divers

Les travaux pour l'aménagement d'une cuisine dans la salle des fêtes de 135m2 devront commencer en Janvier 2017.

Mr le Maire a la possibilité d'avoir un lave-vaisselle pour 1000.00€ au lieu de 2500.00€.

Les membres du conseil informent qu'il va falloir entretenir l'appareil, acheter les produits.

Le conseil a voté 1 pour, 3 abstentions et 6 contre. La pose d'un lave-vaisselle ne sera pas réalisée.

Un problème de signalisation a été rappelé pour trouver l'entrée du secrétariat de Mairie.

Un nouveau rendez-vous devrait être prévu pour le lancement du site internet.

Séance levée à 22H50

Tournée des sources d'octobre

C'est le samedi 1er octobre qu'a eu lieu le traditionnel rendez-vous de la commission en charge de l'Eau, des Bois et Forêts du conseil Municipal pour effectuer l'inspection générale de tous les regards des quatre sources qui alimentent en eau potable notre village.

Ces sources qui ont pour noms : La Pissotte, La Gavette, le petit et grand Sourdon.

Il a plu cette nuit, cependant les chemins sont faciles d'accès.

Depuis de nombreuses années, cette tournée annuelle était réalisée avec Marcel.

C'est donc une « première » pour Jean Claude, notre employé communal qui connaît très bien déjà l'emplacement des regards et captages.

Jean Claude a déjà dégagé et débroussaillé l'accès aux différents points de contrôle durant la semaine. Les périmètres des captages ont été également nettoyés et tondus, ce qui simplifie aussi notre tâche.

Durant ces quelques heures, l'équipe communale va examiner les regards, vérifier l'état de propreté de chacun ainsi que les dépôts éventuels de sable.

Sans oublier une attention particulière sur la solidité des chaînes et cadenas fermant les regards et captages et, ainsi, éviter toute intrusion ou vandalisme.



Contrôle d'un regard

Les sources :

- Ces sources qui ont pour noms : La Pissotte, La Gavette, le petit et grand Sourdon.
- Une attention particulière sur la solidité des chaînes et cadenas fermant les regards et captages et, ainsi, éviter toute intrusion ou vandalisme



Captage de la Pissotte



Pas grand place pour descendre !!

Les travaux sur l'eau

Le surpresseur du bas de la rue des Sources qui commence à « vieillir » va être changé au profit de deux nouvelles pompes permettant la sécurisation en cas de panne.

Dans le cadre de la poursuite de la surveillance et de la modernisation de notre réseau de distribution d'eau, un automate d'analyseur de chlore associé à une pompe doseuse va être installé avant la fin de l'année. Ces travaux coûteux et programmés au budget communal permettent d'obtenir une qualité d'eau distribuée constante et de bonne qualité.

Durant la période des vendanges, la consommation journalière était d'environ 180 mètres cube d'eau par jour, l'investissement réalisé l'année dernière sur l'électronique des armoires de surveillance nous a permis, pour la deuxième année consécutive, de ne pas acheter d'eau à VEOLIA d'où une réelle économie et un retour sur investissement réalisé.

En projet : la réhabilitation de la source du Parlemont qui nous permettrait d'obtenir environ 25 mètres cubes d'eau de plus par jour.

M. Derue Patrice



AGENCE POSTALE de CHIGNY LES ROSES

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 8h45 à 11h15

Tél : 03 26 07 37 74

***C'est nouveau !
Le beau voyage du Petit Prince***

***La Poste continue l'aventure avec 12
nouvelles pièces en argent de 10€ et 1 de 50€.***

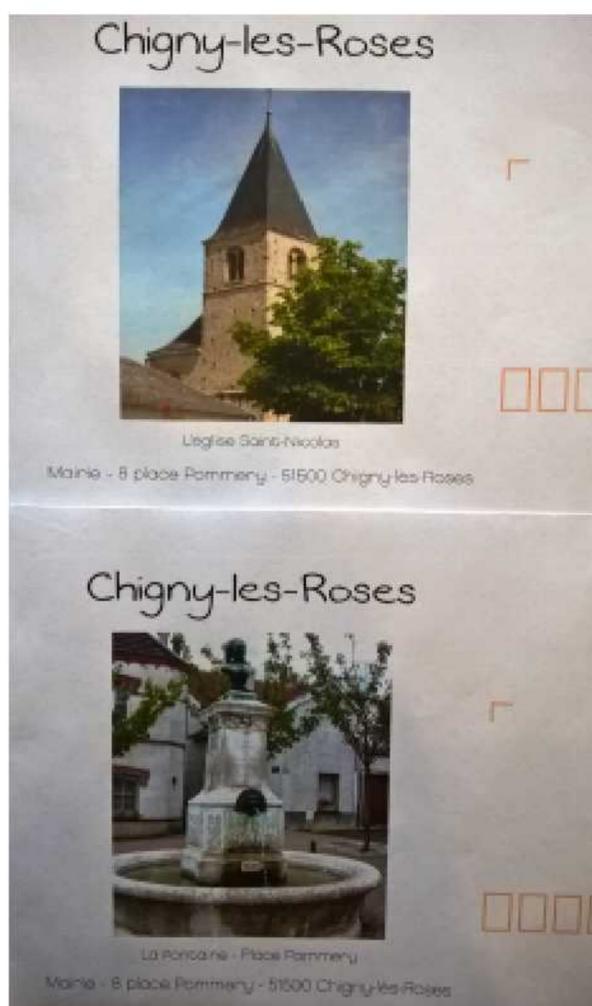
Les faces des 12 nouvelles pièces sont gravées de 12 nouveaux lieux et de 12 nouvelles activités ludiques pratiquées par Le Petit Prince : de Versailles aux îles bretonnes, des volcans d'Auvergne aux pistes de Chamonix, en passant par une manade en Camargue ou le marché de Noël de Strasbourg.

Et toujours disponibles :

**Enveloppes Prêt-à-poster Lettre verte
20g Chigny-les-Roses.**

Plusieurs vues du village (sous réserve de stock disponible) : l'église Saint-Nicolas, vue du vignoble, la mairie et l'ancienne école, le tonneau (route de Ludes) et la fontaine, place Pommery.

L'unité : 1 € Le lot de 10 : 9 €



QUELLES SONT LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE ?

Dotée du statut d'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté urbaine exercera de nombreuses compétences :

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Développement et promotion économique et touristique
- Habitat (PLH, OPAH, Contrat de ville)
- Aménagement de l'espace (SCoT, PLU, ZAC)
- Transports publics
- Constitution de réserves foncières
- Archéologie
- ...

SERVICES À LA POPULATION

- Enseignement supérieur et recherche
- Grands équipements et équipements de proximité
- Scolaire, péri et extra
- Enfance et jeunesse
- Jardins familiaux
- Secours incendie
- Santé publique (lutte contre les nuisances et les risques)
- Nouveaux cimetières (pour les investissements)
- ...

GESTION DES FLUX

- Aménagement numérique
- Eau / assainissement
- Déchets
- Voirie / signalisation / éclairage public
- Stationnement
- Milieux aquatiques & trame verte et bleue
- Réseaux de chaleurs, gaz, électricité
- Maîtrise de l'énergie
- Transition énergétique



© CHAMPAGNE CRÉATION - REIMS - Crédit photos : J. Driol, M. Jolyot.

COMMENT S'EFFECTUE LA TRANSFORMATION ?

Une méthode participative a été retenue : pour l'aspect gouvernance avec un comité de préfiguration, la plénière des maires et les ateliers dans les communautés ; pour l'aspect technique avec un comité technique et administratif et des groupes de travail. Quatre ateliers de travail par communauté de communes, ouverts à l'ensemble des maires, ont été lancés. Leurs objectifs : **identifier les enjeux majeurs et les priorités, définir les conditions de travail partenarial.**

Démocratique, le fonctionnement de la Communauté urbaine du Grand Reims se veut aussi indolore pour les contribuables. **Le changement de statut sera neutre sur le plan fiscal pour les ménages** grâce à un mécanisme de compensation entre les communes. Concernant les entreprises, il y aura un lissage sur 12 ans du taux de cotisation foncière, et sur cinq ans du versement transport.

GRAND REIMS

1 4 4 | 298 046
COMMUNES | HABITANTS

LETTRE D'INFORMATION N°1

Le compte à rebours a commencé :
Le 1^{er} janvier 2017, vous ferez partie d'une nouvelle entité, la Communauté urbaine du Grand Reims. Plus qu'un territoire, il s'agit d'une véritable « communauté de destin ».

Qu'est-ce qu'une communauté urbaine ?

Il s'agit d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave, qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants. La communauté urbaine est gérée par un conseil communautaire composé de conseillers des communes membres. Il existe déjà de nombreuses communautés urbaines en France : Dijon, Saint-Etienne, Angers, Perpignan, Arras... C'est d'ailleurs en partie pour se mesurer aux autres métropoles notamment du Grand Est que Reims et les communes composant son bassin de vie ont décidé de se rassembler afin de renforcer leur attractivité.



GRAND REIMS

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS EN CHIFFRES

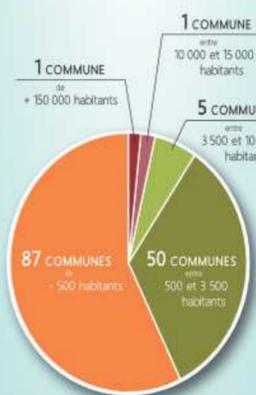
La communauté urbaine qui sera effective au 1^{er} janvier 2017 regroupe :

• 1 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
• Reims Métropole

• 7 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
• Beine Bourgogne,
• Champagne Vesle,
• Fismes Ardre et Vesle,
• Nord Champenois,
• Rives de la Suipe,
• Vallée de la Suipe,
• Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

• 18 COMMUNES
• Issues de la communauté de communes Ardre et Châtillonnais

LA COMMUNAUTÉ COMPTERA 298 046 HABITANTS REPARTIS COMME SUIT :



La COMMUNAUTÉ URBAINE regroupera 144 COMMUNES

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE sera composé de 205 ÉLUS

PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE



POURQUOI UNE COMMUNAUTÉ URBAINE ?

1 La communauté urbaine est l'interlocuteur privilégié de l'État et de la Région. Elle est obligatoirement consultée lors de l'élaboration, de la révision et de la modification des schémas en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'enseignement supérieur ou de transports.

2 La communauté urbaine a une plus grande autonomie. Elle détient l'entière compétence en matière de développement et d'actions économiques.

3 Pour favoriser la dynamique et la complémentarité des territoires urbains, périurbains et ruraux d'un même bassin de vie, par le maintien de pôles de proximité offrant services et équipements à la population.

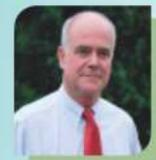
4 Pour renforcer les fonctions métropolitaines de Reims, synonymes d'attractivité économique et résidentielle pour tout le territoire environnant, dans le cadre de la nouvelle Région et à l'interface du grand bassin parisien.



Catherine Vautrin, présidente de Reims Métropole
« Unis et rassemblés, nous pèserons davantage dans les grands dossiers au sein de la nouvelle région. »



Yves Détraigne, président de la Communauté de communes de Beine-Bourgogne :
« Il ne s'agit pas simplement d'élargir l'agglomération, mais d'aller plus loin, plus vite, avec plus de moyens. »



Bruno Cochemé, président de la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais
« On a besoin de Reims comme Reims a besoin de nous, il faut appréhender ce bassin de vie de manière positive. »



Yannick Kerharo, président de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe
« Aucun projet ne sera imposé à une commune, puisqu'il faudra l'accord du maire et de son conseil municipal. »



Evelyne Velly, présidente de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle
« La Communauté urbaine est un grand projet que nous devons réussir par-delà nos états d'âme. »



Luc Bzdak, maire de Coulomme-la-Montagne, président de la communauté de communes Champagne Vesle
« Il est de notre devoir d'élus d'aller de l'avant, d'être réactifs, participatifs, et d'être dans un esprit d'ouverture. »



Guy Lecomte, président de la communauté de communes du Nord champenois :
« Il n'y aura pas de changement pour la population, qui gardera les mêmes interlocuteurs grâce aux pôles de proximité. »



Alain Toullec, maire de Rilly-la-Montagne, président de la communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims :
« Il n'y aura pas de hausses d'impôts pour les ménages grâce à notre pacte fiscal, budgétaire et financier. »



Jean-Pierre Grisouard, président de la communauté de communes des Rives de la Suipe :
« Reims Métropole n'aura pas un fonctionnement hégémonique car elle ne détendra pas la majorité à elle seule. »

RUNNING



REIMS 2016

à CHIGNY



Cérémonie du 11 Novembre



texte de Jacques Prévert
lu par Clara

La mère fait du tricot Le fils fait la guerre

La mère fait du tricot
le fils fait la guerre
Elle trouve ça tout naturel la mère
Et le père qu'est ce qu'il fait le père?
Il fait des affaires
Sa femme fait du tricot
Son fils la guerre
Lui des affaires
Il trouve ça tout naturel le père
Et le fils et le fils
Qu'est ce qu'il trouve le fils?
Il ne trouve rien absolument rien le fils
Le fils sa mère fait du tricot son père fait des affaires lui la guerre
Quand il aura fini la guerre
Il fera des affaires avec son père
la guerre continue elle tricote
le père continue il fait des affaires
Le fils est tué il ne continue plus
Le père et la mère vont au cimetière
Ils trouvent ça naturel le père et la mère
La vie continue avec le tricot la guerre les affaires
Les affaires la guerre le tricot la guerre
les affaires les affaires et les affaires
la vie avec le cimetière.

Jacques Prévert. Paroles

Les membres de la chorale (30 personnes dont 10 de Chigny) ont repris le chemin des répétitions toujours sous la baguette de Sylvie Herbert, le mardi soir, Espace Jean Guy de 20 h 30 à 22 h 00.

La joyeuse troupe retrouve ses vocalises et se prépare pour le prochain concert. Comme d'habitude différents styles et différents rythmes seront interprétés. Nous manquons de voix mâles (ténors et basses). N'hésitez pas, messieurs, si vous aimez le chant. Pas besoin de posséder une voix exceptionnelle, chanter en groupe n'est pas si difficile ni si intimidant. Et tout cela se passe dans une bonne humeur artistique !

A bientôt donc ! Pascal Jorez



nous interpréterons 4 chants lors des auditions de l'école de musique, le vendredi 9 décembre 2016 à la salle des fêtes de Rilly la Montagne

SAPEURS POMPIERS

Les SPV de Chigny se forment et se maintiennent à jour en secourisme.

4 sapeurs ont suivi une formation Prompt secours au centre de secours de Warmeriville pendant 4 jours.

Merci de l'accueil que vous leur réservez en fin d'année.

Pensez à l'entretien et à la visite annuelle de vos conduits de cheminées et appareils de chauffage.

Excellente fin d'année et fêtes.



La bibliothèque ? oui elle existe toujours grâce à des bénévoles qui acceptent de tenir une permanence. Ils espèrent votre visite (des livres récents sont à votre disposition) c'est la seule façon de faire vivre ce lieu. Merci à tous les enfants et leurs parents qui sont venus nombreux l'an dernier. merci aussi à Patrick qui a assuré les permanences; cette année son emploi du temps ne lui permet pas d'être présent. D'autres personnes se sont engagées à prendre le relais. On vous attend encore cette année plus nombreux, peut être, nous sommes convaincus que la lecture procure détente et et bonne humeur !

voici les nouvelles heures d'ouverture:

le mardi de 17h30 à 18h30

le jeudi de 14h à 17 h

les samedis 5/11 - 19/11 - 3/12 - 17/12 de 10h à 11h30

Bonne lecture et à bientôt.

Clin d'Oeil... 



Notre ami chignotin Joseph Segovia, passionné de belles américaines, est en train de rénover une Chevrolet Bel Air modèle 1954. Après avoir démonté une grande partie de la voiture le chantier se termine. Nous la verrons aux beaux jours dans les rues de notre village.



Le gel, la pluie, le mildiou, l'échaudage, 2016 ne nous aura accordé aucun répit mais jamais et malgré la difficulté nous n'avons baissé les bras. Nos efforts furent récompensés par une récolte plutôt satisfaisante en en quantité et en qualité. Les dégustations de vins clairs devraient confirmer cette impression

La section locale remercie vivement tous les viticulteurs qui ont participé à travers leurs dons à la réussite du marathon. En effet grâce à vos différentes cuvées nous avons pu offrir l'apéritif aux chignotins à l'issu du passage du marathon. Un moment convivial, de partage et d'échange que tout le monde a fortement apprécié



TENNIS CLUB DE CHIGNY LES ROSES

Bonjour à toutes et tous,
Comme tous les ans, nous vous proposons un accès au terrain de tennis, moyennant une cotisation annuelle de 35,00 Euros pour les adultes et 15,00 Euros pour les enfants.

Nous constatons que le nombre d'adhérents à augmenter pour l'année 2016 !.

Nous sommes actuellement 20 adultes et 14 enfants.

Nous sommes heureux d'avoir un tel succès et souhaitons que cela dure !.

Afin de fidéliser les membres et de dynamiser le club, nous souhaiterions mettre en place l'année prochaine une journée en organisant un tournoi ainsi qu'un barbecue afin que tous les membres puissent se connaître.

Nous avons renouvelé les membres du bureau :

Le Président : Laurent Valentin.
La Vice-Présidente : Virginie Cossy.
La Trésorière : Alexandra Mayot.
Le Secrétaire : Thibault Thoumy.

Nous remercions nos adhérents fidèles pour contribuer au dynamisme de notre village.

Bonne saison à tous.



C.C.A.S.

Qu'est ce que le C.C.A.S.? A quoi ça sert ?

Le C.C.A.S., centre communal d'action sociale, est une commission qui dépend de la commune . Il est composé de 8 membres 4 conseillers municipaux, 4 habitants du village . Il essaie d'être à l'écoute de la population du village, personnes âgées, enfants, familles etc ...L'action peut être faite dans 2 domaines la prévention et l'aide directe. A Chigny ? nous répondons à tous ceux qui nous interpellent dans la mesure de nos possibilités ,participons à la création de dossiers,donnant les adresses utiles, orientant les personnes vers les instances compétentes. La partie la plus visible de notre action reste les temps de convivialité ,fête de Noel pour les enfants et les personnes âgées ,le repas pour les plus agés d'entre nous .Cette année la fête de Noel sera le 9/12/2016 à 15 h pour les Anciens ,17 h pour les enfants . Nous espérons que le Père Noel a bien noté la date et qu'il sera là.

Le repas, lui, aura lieu le 14 mars 2017 ;cochez bien cette date , vous qui avez 65 ans et plus!..;

Nous vous souhaitons un bel automne en attendant Noël

Annie Coquet





Le club Aquarelle a repris ses activités depuis la mi-septembre. Les cours sont organisés le mardi de 13 h 45 à 16 h 00. Quatorze personnes y participent sous le regard de notre professeur Thierry Légume. Une partie du groupe a fait un séjour artistique en Corse en Octobre. Nous aimerions qu'une exposition ait lieu en cours d'année. La décision n'est pas encore prise, nous vous tiendrons au courant. Merci à la Mairie pour la mise à disposition de la salle à l'Espace Jean Guy.



Cette année encore les bénévoles du comité des fêtes se sont activés pour faire vivre notre village en proposant plusieurs manifestations. (Pâques, Brocante, Fêtes nationale et patronale, Noël des enfants, Bal 80's...)

Comme vous avez pu le remarquer, la manifestation du 29 Octobre, « paëlla + bal » à du être ANNULÉE. En effet pour vous proposer des soirées agréables à des tarifs intéressants, nous travaillons avec différents partenaires qui nous imposent des dates limites de validation.

Nous sommes dépités du manque de considération des Chignotins pour les dates d'inscription. En effet pour cette dernière manifestation nous avons eu en tout et pour tout 20 inscrits. Nous avons alors du payer des frais d'annulation auprès du traiteur et de la sono.

Mais quelle ne fut pas notre « surprise » de recevoir, une fois les inscriptions clôturées et l'annulation validée, plus de soixante demandes téléphoniques de Chignotins ayant tous reçu un bulletin d'inscription début Octobre.

Malheureusement, nous ne sommes pas seuls pour animer de telle soirée, et l'annulation de l'ensemble de la manifestation à donc été maintenu.

Nous remercions les rares personnes à s'être inscrit dans les temps et informons l'ensemble des Chignotins que désormais :

TOUTE INSCRIPTION FAITE APRES LA DATE DE CLOTURE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

A ce jour, la motivation des membres du comité est ébranlée par le manque de soutien d'une majorité des Chignotins.

Nous allons cependant poursuivre nos actions en espérant vous retrouver plus nombreux que jamais lors des futures manifestations de notre beau village.

9 Décembre 2016 : Noël des enfants en partenariat avec le CCAS

18 Février 2017 : Bal 80's

15 Avril 017 : Pâques

ACCUEIL DE LOISIRS



RILLY

L'association Familles Rurales 1,2,3 Rilly se fait une joie d'accueillir vos enfants à l'accueil de loisirs tout au long de l'année : pour les après-midi, les 15j de chaque petites vacances scolaires (hormis Noël) et le mois de juillet.

A chaque petites vacances est associé un thème auquel se greffe un mini stage sportif ou culturel permettant à vos enfants de découvrir des univers inconnus pour lui .

Des jeux, des activités créatives sont aussi proposés en lien avec le thème .

Le mois de juillet se déroule de la même façon que les petites vacances avec en plus des sorties proposées aux enfants .

C'est un formidable endroit pour s'amuser, rire et découvrir des activités avec les copains et les copines !

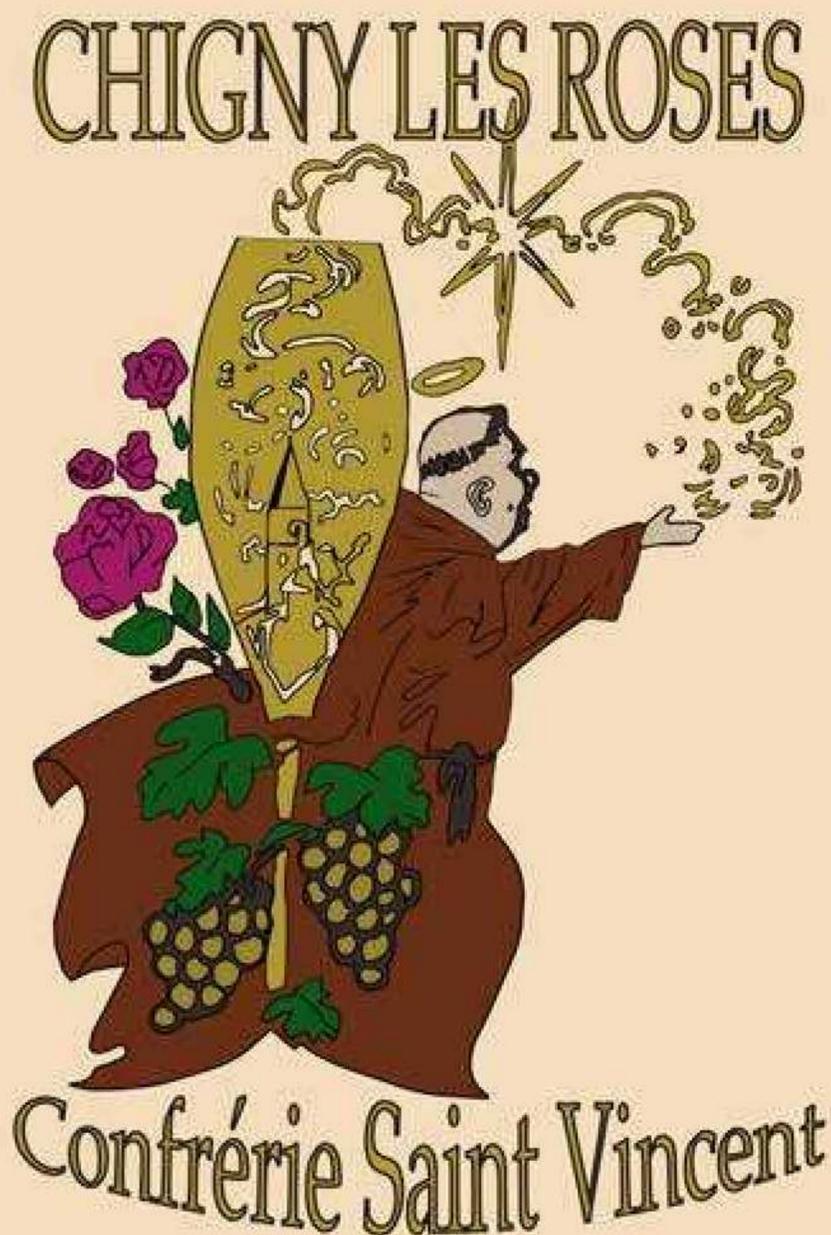
Contact : Amandine Journet directrice de l'accueil de loisirs : Port : 07-86-89-54-28 Mail : 1-2-3rilly@orange.fr

Depuis 1 an, l'association 1,2,3 Rilly a mis en place l'activité HIP-HOP pour les enfants et les ados

Tous les mercredis soir à la maison des associations .

Si tu aimes danser alors n'hésite pas à venir nous rendre visite, Elodie notre professeure de HIP-HOP se fera un plaisir de te recevoir ! le premier essai est gratuit !

Contact : Florence Dumangin : 06-75-01-76-23 ; Patricia Corplet : 06-84-34-71-16.



Une réunion du Comité et de la Confrérie a eu lieu vendredi 14 Octobre.

A cette occasion la bannière qui accompagnera désormais nos évènements a été choisie.

Mr le Maire a participé à ce choix dont le dessin a été travaillé par Eric Rafflin. Nous devrions l'avoir pour le rassemblement des Confréries à Épernay l'an prochain et notre St Vincent le samedi 21 Janvier 2017. Retenez bien cette date.

Pour une bonne organisation de la fête, sachez que la mairie a limité le nombre de places à 220 personnes. Il vous faudra répondre rapidement lors de la distribution des invitations. Déjà des habitants nous ont demandé de les inscrire. Une fois inscrits vous ne pourrez plus changer le nombre de participants : nos murs ne sont hélas pas extensibles..... !

Au nom du Comité et de la Confrérie nous remercions Eric pour son travail et le Conseil municipal pour son aide financière.

Une autre réunion de préparation est prévue début décembre. A bientôt. JP Rafflin

si vous souhaitez demander un diplôme pour remercier un de vos employés ou clients veuillez le faire savoir à JP Rafflin le plus rapidement possible.

Merci



L'Ecole Sainte Jeanne d'Arc, est un établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat.

Un enseignement solidaire et pluridisciplinaire pour les TPS aux CM2 aux portes de Reims

A 15 minutes du centre de Reims, dans un environnement d'exception au cœur des vignes, l'école Sainte Jeanne d'Arc propose un enseignement de qualité autour des valeurs chrétiennes et des principes pédagogiques définis par l'éducation nationale.

Cet établissement accueille plus de 80 élèves, de la maternelle à l'élémentaire, répartis en trois classes. Sous la direction d'Isabelle Delarue, une équipe pluridisciplinaire d'enseignants et d'animateurs participent à l'épanouissement des enfants.

Sainte Jeanne d'Arc, plus de 100 ans d'existence et d'implication locale

Acteur majeur de l'enseignement catholique local, l'école a fêté en 2014 le centenaire de sa création, illustrant ainsi la confiance constante des familles. Inchangées depuis plus d'un siècle, les valeurs demeurent transmises dans une dimension familiale, dans le respect de l'autre, la solidarité, le dépassement de soi. Forte de l'implication et du dynamisme des familles et enseignants, elle participe activement à la vie religieuse locale et mène régulièrement des actions de solidarité.

Tous les projets annuels (classes transplantées, projets en maternelles accompagnés de sorties scolaires, rencontres sportives, semaine de la science...) font partie de la pédagogie de cette école qui riche de son équipe enseignante, toujours en recherche de formations au service des apprentissages des enfants (formation en recherche mathématiques, en neuroscience, en méthode Montessori...), se renouvelle toujours dans sa pédagogie.

Une école en expansion : un projet architectural au cœur d'une démarche solidaire et durable

Forte de la confiance sans cesse renouvelée des familles d'année en année, afin de répondre aux demandes non satisfaites et de permettre l'accessibilité à tous, l'école Sainte Jeanne d'Arc entame un projet de réaménagement et d'ouverture d'une quatrième classe, dans le respect de son environnement et des normes RT 2012. Ce projet intègre également un meilleur accueil des maternelles avec la création d'une salle de sieste permettant, dès l'âge de 2 ans, de respecter les cycles du sommeil de l'enfant en prenant en compte ses besoins physiologiques. Si les besoins de chaque enfant sont variables, il importe de prendre en compte les besoins généralement constatés :



- le temps de sommeil d'un enfant de 2 ans est environ de 13-14 heures et de 12 heures pour les enfants de 3 à 5 ans.
- jusqu'à l'âge de 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner : une sieste d'une durée d'une heure trente à deux heures correspond à un cycle de sommeil et permet à l'enfant de se sentir reposé.
- Le respect de ces besoins assure l'équilibre des enfants et leur permet d'être disponibles pour les apprentissages.

La création de cette salle permettra de coucher l'enfant après le repas sans attendre la fin de la pause méridienne. Il faut permettre aux élèves de dormir pendant une heure trente à deux heures pour satisfaire leur besoin de sommeil.

L'ensemble de ce projet, soutenu par le Diocèse de Reims, ambitionne une mise en service pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Une année forte en projets

Un exemple de ce qui se vit en maternelle : « Apprend-moi à faire seul » ,

Les enfants de maternelle, peuvent se familiariser quotidiennement avec des activités relevant de la pédagogie Montessori, ou s'inspirant de son esprit. Elles doivent leur permettre de progresser en autonomie, tout en répondant à leurs besoins sensoriels, langagiers, mathématiques....

Lors de l'accueil du matin ils sont invités à choisir eux-mêmes parmi des activités disposées de façon à ce qu'ils puissent les prendre et les ranger seul. Ces activités sont individuelles ou duelles avec l'adulte ou un autre enfant. Lors de ce temps l'adulte n'impose pas à l'enfant de réaliser une tâche qu'il n'a pas choisie. Il guide au contraire les enfants qui ont encore du mal à choisir, ou se rend disponible pour présenter une activité à un autre, ou encore répondre aux questions spontanées des autres. En résumé, l'enfant est maître de ses apprentissages, l'adulte propose mais n'impose pas.

Quelques exemples d'activités Montessori ou d'esprit Montessori :

- les activités pratiques/ avec les objets : les cadres d'habillage, visser, dévisser des boulons, des bouchons, se servir de ciseaux, d'une perforatrice etc.... pour travailler la motricité fine et devenir autonome au quotidien.
- les chiffres rugueux : les enfants passent leurs doigts sur les chiffres pour mieux les mémoriser sensoriellement. Ils peuvent à tout moment venir voir d'eux-mêmes l'adulte, s'ils ont oublié le nom d'un chiffre pour qu'il leur rappelle. Même principe avec les lettres rugueuses pour apprendre le son des lettres.
- les carnets de vocabulaire : plusieurs thèmes d'images (fruits, légumes, métiers...etc) que les enfants manipulent. Le but est de savoir nommer toutes les images (là encore ce sont les enfants qui viennent spontanément demander à l'adulte lorsqu'ils ne savent pas nommer un objet)
- transvaser des graines, de l'eau : d'un bol à l'autre, d'un pichet à l'autre, à la main, à la cuillère, un entonnoir etc....avec des graines plus ou moins petites. Cette activité a beaucoup de succès !
- les activités sensorielles : les boîtes à sons, les coussins sensoriels, le loto sensoriel...

En élémentaire, l'accent est mis sur les apprentissages différenciés, les apprentissages ritualisés, l'éducation et l'évaluation positive où l'écoute, l'empathie et l'encouragement sont la base de notre pédagogie.

Plusieurs projets pédagogiques :

- Mise en place d'un conseil d'enfants avec l'élection de délégués de classe dès la GS

Le parcours artistique

- La dimension internationale, inscrite dans le projet d'établissement permet de favoriser l'ouverture aux autres cultures et la dimension internationale : correspondance avec une école aux Etats Unis
- La forêt à travers les saisons
- Le planétarium
- La 1ère guerre mondiale avec une sortie à Verdun
- Le cirque
- Rencontres sportives
- Concert le 2avril 2017

Contact :

Isabelle Delarue, Chef d'Etablissement
Ecole Sainte Jeanne d'Arc -7 Rue Gambetta
51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél : 03 26 03 43 65 - jdarilly@orange.fr
www.ecolejeanedarc.net



SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1921

L'an 1921, le 12 novembre à 7 heures du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Georges Legros, Maire.

Le conseil adopte le contrat définitif de la société d'éclairage par l'électricité.

SEANCE DU 22 DECEMBRE 1921

L'an 1921, le 22 décembre à 7 heures du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Georges Legros, Maire.

L'approbation du contrat proposé par la compagnie d'éclairage électrique est remise à une date ultérieure. Des renseignements plus précis au sujet de l'article 11 seront demandés à la société.

SEANCE DU 24 FEVRIER 1922

L'an 1922, le 24 février à 7 heures 30 du soir, le conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Georges Legros, Maire.

Le conseil adopte le contrat définitif avec la société d'éclairage électrique.

M. le maire donne connaissance de l'offre faite par l'administration de tables-bancs pour les écoles aux prix de 50 frs l'une à valoir sur dommages de guerre.

Le conseil décide l'achat de ces tables-bancs en nombre suffisant pour compléter le mobilier scolaire des écoles

En raison de l'impossibilité d'ériger un cimetière civil, le monument commémoratif aux enfants de Chigny « morts pour la France », le conseil accepte l'emplacement proposé à l'angle de la propriété de M. Gadiot rue de Rilly.

Il approuve le devis présenté par M. de la Morinerie architecte, et

s'élevant à 25 000 frs, se décomposant ainsi :

Maçonnerie : 6 000 frs. – Marbre : 14 000 frs.

Coq : 200 frs. – Gravure : 1 000 frs.

Transport et pose : 2 000 frs.

La dépense figurera au budget additionnel de 1922 ; la subvention communale étant de 16 000 frs, le produit des souscriptions et dons de 9 000 frs.

Le conseil demande une subvention à l'état.

Le salut au village.

« Bonjour, village. » - On le traverse
Par un clair matin de printemps.
L'immobilité de l'étang
Redit le ciel à la renverse.

On entend claquer les volets.
Un paysan sort d'une grange.
Le groupe des maisons mélange
Les toits gris aux toits violets.

« Bonjour village de Champagne
Assis sur le flanc du coteau,
Fasse les puissances d'en haut
Que l'horrible guerre t'épargne.

Un angélus monte là-bas
Et tombe sur nous en prière.
« Que la guerre vous soit légère,
O vous qui partez au combat. »

La route s'étend sûre et blanche...
La troupe chante, fume et rit,
Entre les aubépines fleuries
Qui neigent de toutes leurs branches.

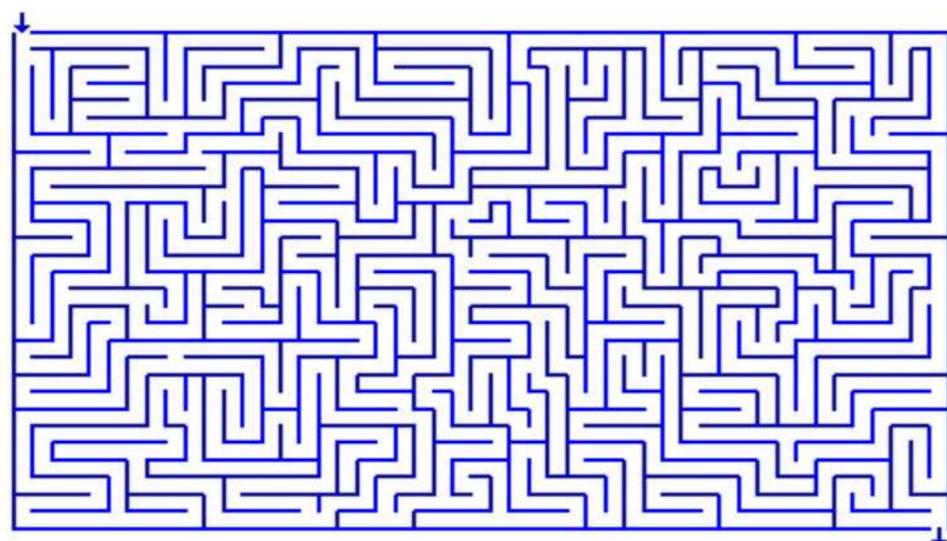
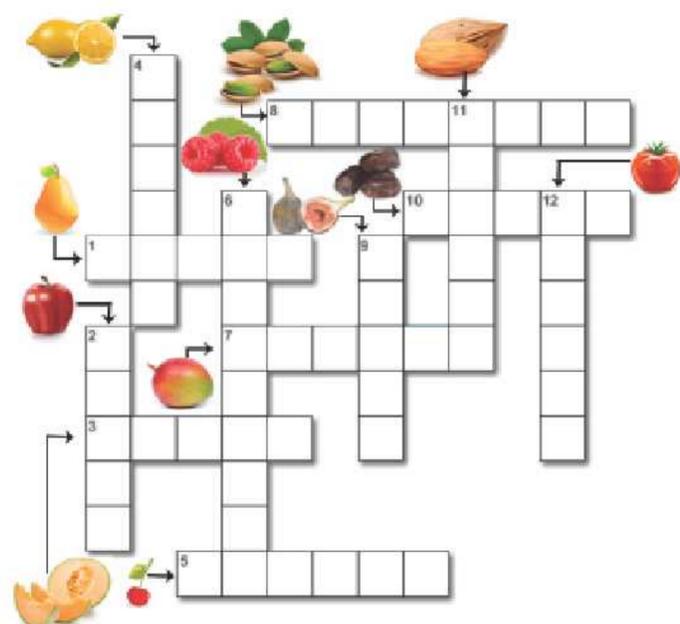
Les femmes nous ont vu passer,
Nous éloigner et disparaître,
Debout derrière leurs fenêtres
Aux rideaux sagement baissés.

« Sauras-tu dénombrer, village,
Ceux qui manqueront dans nos rangs
Quand nous repasserons, plus grands
De nous être offerts d'avantage ? »

Du ciel, de l'eau, sur un toit bleu
Trois pigeons viennent de s'abattre.
Quel calme ! Nous allons nous battre.
« Au revoir, village, ou adieu ! »



2			5	6		1
	1		7		4	2
6						8
				2		3
5	9		3		1	4
8		9				
1						9
4	8		1			7
3		7	2			5



ARTS CULINAIRES



Tourte normande

- 2 rouleaux pâtes feuilletées
- 500 gr pommes de terre cuites
- 300 gr pommes
- 1 fromage Cœur de Neufchâtel ou du brie (moins fort)
- 150 gr andouille de Vire ou 4 boudins blancs

Éplucher et couper les pommes de terre et les pommes.
 Couper le fromage en petits morceaux ainsi que l'andouille ou les boudins blancs, en ayant retirée la peau.
 Dans une tourtière, étaler une pâte à tarte ,puis les pommes de terre,l'andouille ou boudin,ensuite les pommes et terminer par le fromage.
 Couvrir de l'autre pâte,bien fermer les bords,badi-geonner avec du jaune d'œuf,
 Faire une cheminée au centre pour évacuer la vapeur.

Cuire environ 45 Mn.

Michèle cossy

Liste des associations du village:

ADMR: Marie Claude Huvet: 02 26 03 40 97
Amicale des Chasseurs: Cédric Aubry: 06 75 51 26 46
ASA: Jean Pierre Lepitre: 03 26 03 41 31
Atelier Vannerie: Chantal Jeunieaux Bernardini: 06 20 29 24 13
AVC correspondant: Jany Rouspy: 03 26 03 45 10
CCAS: Annie Coquet-Mairie: 06 23 31 46 67
Comité des fêtes: Aurore Durberq: 06 73 07 56 37
Confrérie de Saint Vincent: Jean Pierre Rafflin: 03 26 03 46 23
Conseil Municipal: Mairie: 03 26 03 42 35
Coopérative Viticole: Denis Rafflin: 03 26 61 12 84
Ensemble Vocale La Roseraie: Pascal Jorez: 03 26 46 95 90
La Chorale Paroissiale: Mlles Legros: 03 26 03 42 02
La Paroisse: Michel Cossy: 03 26 03 44 28
La Section Locale SGV: Benoit Tixier: 03 26 03 42 61
L'Echo des chignotins: Jean Pierre Rafflin: 03 26 03 46 23
Tennis Club: Alexandra Mayot: 03 26 40 50 81
Les Anciens Combattants: 03 26 03 10 94
Les Sapeurs Pompiers: Franck Phillipart: 06 08 51 87 32

Activités du village et rappel des dates:

Décoration de Noël: samedi 26 novembre à 8h30
Noël des enfants et des aînés : vendredi 9 décembre à 15h00
pour les aînés et à 17h00 pour les enfants
Vœux du Maire : vendredi 6 janvier 2017. 18h30
Repas 80'S: samedi 18 février 2017
Repas du CCAS : mardi 14 mars 2017.
Chasse aux œufs : samedi 15 avril 2017.

postez vos commentaires, vos idées, vos projets, vos photos,
vos futures parutions sur notre facebook: le chignotin
ou par mail: lechignotin@gmail.com

<http://chignylesroses.fr>

le Chignotina 